

# Check-list Complète : Constitution du Dossier d'Indemnisation

Ce document vous aide à organiser chronologiquement les pièces nécessaires pour prouver vos préjudices et obtenir une juste réparation après un accident corporel.

## ÉTAPE 1 : La Matérialité (Prouver l'accident)

*Ces pièces servent à établir la responsabilité et les circonstances.*

- [ ] **Constat amiable** (ou rapport de constatation si rempli par les autorités).
- [ ] **Procès-verbal (PV)** de police ou gendarmerie (récupérable via l'assurance ou le procureur).
- [ ] **Déclaration de sinistre** datée et signée envoyée à votre assureur.
- [ ] **Coordonnées des témoins** (Noms, adresses, téléphones).
- [ ] **Attestations de témoins** (utiliser le formulaire Cerfa n°11527\*03).
- [ ] **Photos** (lieu de l'accident, dommages aux véhicules, signalisation, météo).
- [ ] **Dépôt de plainte** (le cas échéant, si une infraction pénale est suspectée).

## ÉTAPE 2 : Le Dossier Médical (Prouver le dommage)

*C'est la base de l'évaluation de vos souffrances et séquelles.*

- [ ] **Certificat Médical Initial (CMI)** : Le document le plus important, établi le jour de l'accident.
- [ ] **Compte-rendu d'hospitalisation** (bulletin de situation, compte-rendu opératoire).
- [ ] **Imagerie médicale** (Radios, IRM, Scanners) et surtout leurs **comptes-rendus écrits**.
- [ ] **Ordonnances** (Traitements, soins infirmiers, séances de rééducation).
- [ ] **Certificats de prolongation** d'Arrêt de Travail.
- [ ] **Courriers de spécialistes** (Neurologue, Psychiatre, Chirurgien, etc.).
- [ ] **Certificat de consolidation** (établi par votre médecin quand votre état est "stable").

## ÉTAPE 3 : Justificatifs Financiers (Prouver la perte)

*Ces documents servent à calculer le remboursement des frais et pertes de revenus.*

- [ ] **Décomptes de Sécurité Sociale** (CPAM) montrant les remboursements de soins.
- [ ] **Décomptes de Mutuelle** montrant le remboursement complémentaire.
- [ ] **Factures de frais restants à charge** (forfait hospitalier, dépassements d'honoraires).

- [ ] **Factures de frais divers** (Trajets en taxi pour soins, location de fauteuil roulant, etc.).
- [ ] **Bulletins de salaire** : Les 3 mois avant l'accident + tous ceux durant l'arrêt de travail.
- [ ] **Attestation de l'employeur** confirmant la perte de primes ou de bonus.
- [ ] **Avis d'imposition** (Indispensable pour les professions libérales et indépendants).

## ÉTAPE 4 : Impact sur la Vie Quotidienne (Prouver les préjudices extra-patrimoniaux)

*Souvent négligée, cette partie augmente pourtant significativement l'indemnisation.*

- [ ] **Journal de bord des douleurs** : Notez régulièrement vos pics de douleur, vos insomnies et vos angoisses.
- [ ] **Photos des marques physiques** (cicatrices, hématomes) à différents stades de guérison.
- [ ] **Preuves du préjudice d'agrément** : Anciennes licences sportives, photos de vos loisirs avant l'accident (vélo, piano, jardinage) que vous ne pouvez plus pratiquer.
- [ ] **Attestations des proches** décrivant l'aide qu'ils doivent vous apporter (aide au repas, à la toilette, sorties).
- [ ] **Factures d'adaptation** (Aménagement du logement ou du véhicule).

## 3 Conseils d'Expert pour votre Dossier

1. **Le Dossier "Miroir"** : Gardez une copie exacte de chaque document envoyé à l'assurance. Ne transmettez que des copies, gardez les originaux.
2. **La nomenclature "Dintilhac"** : Lorsque vous parlez de vos préjudices, utilisez les termes officiels (Aide humaine, Souffrances endurées, Préjudice d'agrément).
3. **L'assistance médicale** : Pour l'expertise médicale finale, ne vous y rendez jamais seul. Soyez accompagné par un **médecin conseil de victimes** indépendant des assurances.

*Dernière mise à jour : Décembre 2025*